

**DELIBERATION PORTANT SUR LES ATTENDUS, MODALITES DE CANDIDATURE ET
LES CRITERES GENERAUX D'EXAMEN DES CANDIDATURES – MON MASTER 2025**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 17 DECEMBRE 2024,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'Université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'arrêter les attendus, modalités de candidature et les critères généraux d'examen des candidatures dans la plateforme nationale Mon Master 2025 tels que présentés en annexe.

Membres en exercice : 44

Votes : 22

Pour : 19

Contre : 2

Abstentions : 1

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 18 décembre 2024

